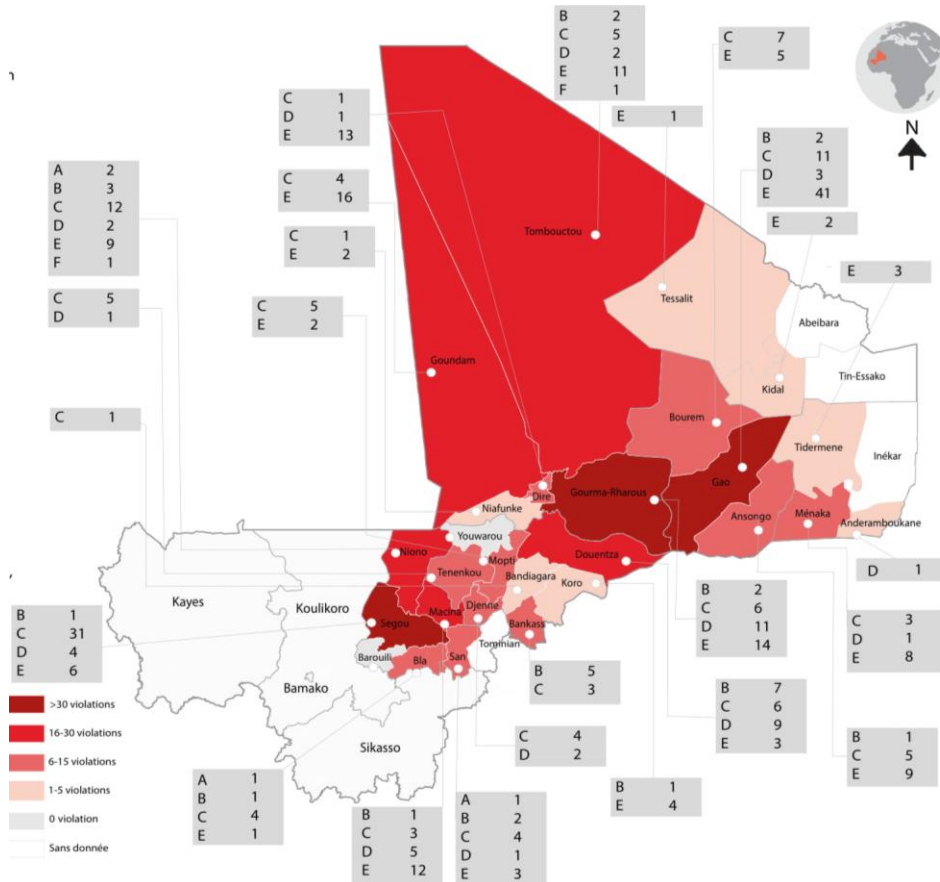


## RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION MALI

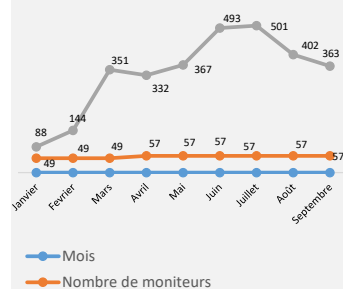
### N° 9 - SEPTEMBRE 2020



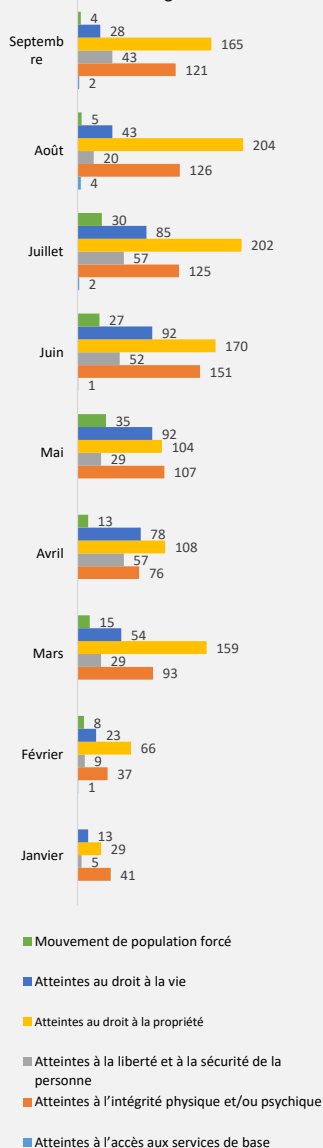
## I- Aperçu de l'environnement de sécuritaire et de protection

Nombre de violations en septembre: **363**

Nombre de violations en 2020: **3,040**



Tendances des violations par catégorie



### Résumé des tendances en 2020

Sur un total de 3,040 violations enregistrées entre janvier et septembre 2020, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique/psychique sont les deux catégories les plus élevées chaque mois sans exception. Au deuxième trimestre de 2020 et au mois de juillet, les atteintes au droit à la vie ont nettement augmenté. Le nombre de mouvements de population forcé est directement lié au nombre d'atteintes au droit à la vie. Les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne ont connu un pic pendant la période électorale du mois d'avril à Mopti et Tombouctou et ont majoritairement été encore plus fréquemment rapporté à Mopti et Ségou en juin et juillet. La saison des pluies et des initiatives de réconciliation entre Dogon et Peulh au plateau Dogon dans la région de Mopti ont entraîné une réduction des violations pendant le mois d'août et de septembre.

**Établissement d'un Gouvernement de transition :** Suite au Coup d'Etat le 18 août, la CEDEAO a maintenu la pression sur le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) en exigeant la désignation d'un président civil de transition. Alors que les divergences concernant l'avenir politique du pays sont apparues entre le CNSP et le M5-RFP, des centaines de Maliens ont manifesté leur soutien au CNSP au début du mois. Les manifestants ont répondu à l'appel du MP4 (Mouvement populaire du 4 Septembre), une nouvelle formation soutenant les colonels au pouvoir et qui sont opposés au M5-RFP exigeant qu'un civil conduise la transition. Durant les trois jours des concertations nationales qui ont eu lieu entre le 10 et le 12 septembre environ 500 participants des partis politiques, les syndicats et les membres des groupes de la société civile se sont rassemblés pour adopter une feuille de route ainsi qu'une charte qui détermine les organes et la durée de la transition. La CMA n'a pas voulu s'associer à ces rencontres. Le M5-RFP a rejeté les résultats annoncés par le CNSP suite à la concertation nationale. Selon le M5, le document final lu lors de la cérémonie de clôture n'aurait pas correspondu aux résultats des délibérations. Le M5 a cité comme raison de la rejection de la charte de transition l'absence de reconnaissance de son rôle ainsi que du choix majoritaire d'une transition dirigée par une personnalité civile. Un collègue mis en place par le CNSP et qui est composé par une quinzaine de membres a nommé le président et le vice-président de la transition. Bah N'Daw, ancien colonel et éphémère ministre de la Défense en 2014, a été désigné comme président de la transition au Mali. L'actuel chef de la junte, le colonel Assimi Goïta a été désigné avec la fonction du vice-président. Deux jours après, le premier ministre de la transition a été inauguré, Moctar Ouane, diplomate et ancien ministre des Affaires étrangères a été nommé comme premier ministre. Sur les 18 personnes arrêtées par les auteurs du coup d'état le 18 août, au moins 13 sont toujours détenues au camp militaire de Kati à Bamako. Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR) appelle les responsables du coup d'état au Mali à libérer les anciennes autorités gouvernementales détenues depuis plus d'un mois et à respecter les obligations internationales du Mali en matière de droits de l'homme. Les sanctions prises contre le Mali après le coup d'état n'ont pas encore été levées par la CEDEAO : la fermeture des frontières, et embargo sur les échanges financiers et commerciaux sont restées en place au mois de septembre.

**Initiatives de réconciliation entre Dogon et Peulh au plateau Dogon vis-à-vis continuation des affrontements intra-communautaires dogon :** Un apaisement de la violence inter-communautaire a été constaté dans une large bande de la zone frontalière du Burkina Faso depuis juin. Cet apaisement des tensions est grâce aux efforts de réconciliation entres des groupes armés non étatiques dans plusieurs cercles de la région de Mopti. Même si cela a entraîné une diminution des attaques pendant le mois de septembre, les affrontements intra-communautaires ont continué au plateau Dogon pendant le mois de septembre. Le premier septembre, des éléments de Dan Na Ambassagou ont attaqué le village Dogon de Berdosso. Cette localité a été attaqué plusieurs fois au mois de juin et juillet, étant un point central dans la résistance dogon à Dan Na Ambassagou. De nouveau, le 29 septembre le village a été attaqué ce qui a entraîné la mort d'une personne et de deux blessées. Le village de Koundianga a été attaqué par Dan Na Ambassagou le 9 septembre. Le chef du village aurait été tué et plusieurs maisons auraient été incendié. Cette attaque apparait avoir eu pour but de perturber ou empêcher les efforts de réconciliation qui sont en cours entre les communautés Peulh et Dogon dans la localité de Bamba. Le mort du chef de village était probablement un assassinat ciblé – éliminant un acteur clé dans les négociations avec les communautés peulh. Le 10 septembre, des membres armés présumés de Dan Na Ambassagou ont enlevé le chef du village Dogon d'Aouguiné, à environ 82 km au nord de la ville de Koro.

**Augmentation des attaques contre les structures médicales :** Le Cluster Protection a constaté une augmentation des attaques contre les structures médicales. Au mois de septembre, plusieurs incidents ont été enregistrés. Des personnes armées non identifiées ont tiré sur une ambulance dans le village de Tassiga, cercle d'Ansongo le 7 septembre. Dans la commune de Bourem, cercle de Gao, un véhicule ONG qui servait d'ambulance pour le Centre de Santé de Référence a été détourné le 8 septembre. La même semaine, une ambulance a heurté une mine dans la région de Sikasso. 6 femmes dont l'une enceinte ont été tuées. A Ménaka, 5 médecins qui travaillaient pour un partenaire d'une agence des Nations Unies dans le cadre d'une campagne de vaccination ont été violemment dévalisés par des personnes armes non identifiées dans leur résidence. Plusieurs appareils électroniques et de l'argent ont été volé au cours de l'incident. Toutes ces attaques contre les structures médicales et ses travailleurs, qualifient comme violation grave contre le droit de l'enfant selon Résolution 1612 du Conseil de Sécurité – et doivent être rapportées par le mécanisme MRM.

**Violence liée au phénomène de l'esclavage :** A Djandjourné, région de Kayes, quatre hommes considérés nés comme esclaves ont été battus à mort et trois autres personnes y inclus une femme de 80 ans ont été gravement blessées suite aux attaques par des membres de la communauté. Des experts des droits de l'homme des Nations Unies ont appelé les autorités maliennes à mettre fin à l'esclavage et ils ont demandé une enquête rapide, transparente, impartiale et approfondie sur cette attaque. Le système d'esclavage par ascendance persiste malgré le fait que l'esclavage ait été officiellement aboli au Mali en 1905.

→ **Apaisement des tensions politiques suite à l'inauguration du gouvernement de transition** : Les tensions entre le M5 et les supporters du CNSP semblent s'être apaisées avec la nomination du président, du vice-président et du premier ministre. Néanmoins, le M5 est pour l'instant le grand perdant depuis le Coup d'Etat. Il n'a pas été associé à la nomination ni du président ni du vice-président de Transition. Pour le poste de Premier ministre, aucune candidature proposée par le M5 n'a été considérée.

- Le Président de la transition, Bah Ndaw, était en 2015 en tant que ministre de la défense considéré comme réfractaire à la signature des accords d'Alger avec les mouvements séparatistes touaregs. La question se pose si sa nomination pourrait plomber encore davantage le processus de paix d'Alger. Le boycott de la CMA aux concertations nationales signale aussi une méfiance vis-à-vis de l'agenda de la transition qui pourrait revenir sur certains termes de l'Accord d'Alger.

- Au plan sécuritaire, le soutien étranger continue sans beaucoup de changement. Au début du mois, des ministres européens de la Défense se sont réunis pour évoquer la situation au Mali. Les représentants de 18 pays, essentiellement européens, ont décidé de maintenir leur engagement en matière de sécurité au Mali.

- Après les investitures du président et du vice-président, l'exécutif intérimaire est acté, mais la CEDEAO n'a pas encore levé ses sanctions. Selon le médiateur de la CEDEAO, la version finale de la charte de transition est toujours attendue. La continuation de l'embargo décrétée contre le Mali est susceptible de susciter la colère de la population et entraîner des nouvelles manifestations.

→ **Initiatives de réconciliation soutenue par des groupes radicaux pour se focaliser sur le combat contre les FDS** : Selon les analyses, les efforts réconciliatoires initiés par des groupes radicaux dans plusieurs cercles de la région de Mopti visent à se faire accepter localement, éviter les conflits communautaires, pour concentrer leur attention et leurs ressources sur la guerre contre les forces des défenses et de sécurité et les institutions étatiques. C'est pour cette raison que la charia ne serait pas imposée dans le pays dogon, selon le Directeur de la mission Sahel du Centre pour le dialogue humanitaire. Les conflits seraient gérés de façon coutumière au niveau interpersonnel entre des chefs locaux. Trouver des solutions locales avec des milices d'auto-défense dogon est aussi une stratégie afin d'affaiblir Dan Na Ambassagou qui considère ces pactes des paix au niveau local comme trahison et continuent de cibler les communautés dogons qui ne soutiennent pas leur guerre contre les groupes radicaux. Il convient d'analyser si la paix au niveau local établie va durer. Cependant, des effets positifs directs pour la population civile ont déjà été constatés : une baisse frappante des incidents de protection a été observé au plateau dogon. En outre, les accords permettent de redémarrer les services sociaux de base.

→ **Affrontements intra-communautaires intensifié par Dan Na Ambassagou** : Les offensives observées par Dan Na Ambassagou contre les villages dogon visent à saboter des processus de réconciliation entre les communautés peulh et dogon qui ont été initiés à Bamba, dans le cercle de Koro. Les points centraux d'opposition contre Dan Na Ambassagou comme les villages de Berdosso et Balajina dans les communes de Kassa et Pignari ont vu des attaques répétés depuis plusieurs mois. La population civile a été affectées par un blocus imposé par Dan Na Ambassagou qui continue à restreindre l'accès aux services de base de la population civile. Cette situation qui dure depuis longtemps et ne semble pas cesser montre les limitations des FDS et de la MINUSMA à empêcher les affrontements et à protéger la population civile dans cette zone.

→ **La violence par rapport au phénomène d'esclavage semble augmenter** : En 2020, sept incidents ont été rapportés y inclus un affrontement déclenché lors d'un match de football qui a entraîné des tensions pendant deux jours et un bilan de 55 personnes blessées. Aussi l'année dernière, plusieurs incidents d'attaques, menaces et déplacements forcés ont été rapportés concernant des personnes considérées comme esclaves ou des antiesclavagistes. L'esclavagisme par ascendance est un phénomène connu dans la région de Kayes. Ce sont les ethnies Soninkés, Malinkés et Peuls qui sont divisées en caste et connaissent le système d'esclavagisme. Les communautés (les civils) semblent jouer un rôle dominant dans la violence collective. La violence débute souvent au niveau communal par exemple concernant le droit de passage, d'usage des points d'eau ou l'acquisition de terre. Les leaders traditionnels semblent souvent tolérer ou inciter la violence.

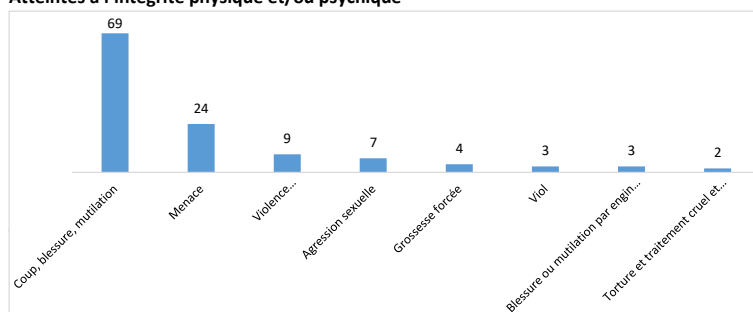
Footnote: Abdel Kader Sidibé, Directeur de la mission Sahel du Centre pour le dialogue humanitaire. [https://www.liberation.fr/planete/2020/09/21/au-mali-les-jihadistes-se-font-parrains-de-la-paix\\_1800137](https://www.liberation.fr/planete/2020/09/21/au-mali-les-jihadistes-se-font-parrains-de-la-paix_1800137)

## II- Tendances par incident

Typologies de violations (documentées)	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Octobre	Nov	Dec
Atteintes au droit à la propriété	29	66	159	108	104	170	202	204	165	0	0	0
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	41	37	93	76	107	151	125	126	121	0	0	0
Atteintes au droit à la vie	13	23	54	78	92	92	85	43	28	0	0	0
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la persor	5	9	29	57	29	52	57	20	43	0	0	0
Mouvement de population forcé	0	8	15	13	35	27	30	5	4	0	0	0
Atteintes à l'accès aux services de base	0	1	0	0	0	1	2	4	2	0	0	0
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>144</b>	<b>350</b>	<b>332</b>	<b>367</b>	<b>493</b>	<b>501</b>	<b>402</b>	<b>363</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

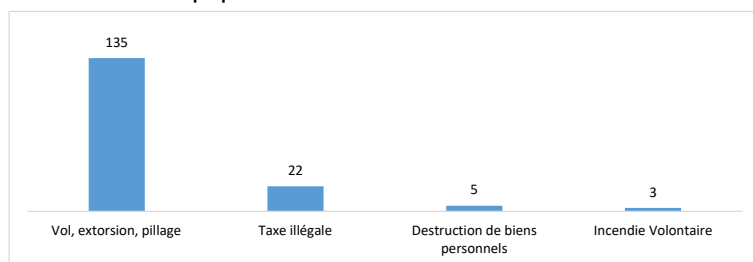
Au mois de septembre, le système de monitoring de protection a enregistré 363 violations sur le territoire du Mali. Le nombre des violations a diminué par rapport aux trois derniers mois et se trouve au même niveau qu'au mois de mai. Les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique restent les catégories les plus fréquentes ce mois-ci. Frappant est la réduction des atteintes au droit à la vie qui peut être expliqué par la réduction des attaques de villages. Aussi ce mois-ci, le système de monitoring de protection a observé un nombre réduit des attaques de villages. Cette accalmie est attribuée aux initiatives de réconciliation entre peulh et dogon dans la région de Mopti. Seuls neuf attaques de villages ont été rapportées pendant le mois de septembre - le même nombre qu'au mois dernier, le nombre le plus bas de toute l'année 2020. Cette baisse est aussi attribuée à la saison d'hivernage qui normalement entraîne une réduction des incidents, surtout dans le plateau dogon. L'infrastructure routière est touchée par la saison de pluie, ce qui entraîne des difficultés logistiques et de déplacement ainsi que des contraintes d'accès – affectant ainsi la capacité des groupe armés non-étatiques à attaquer les villages. Par conséquence, les mouvements de populations forcés ont aussi diminué.

### Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



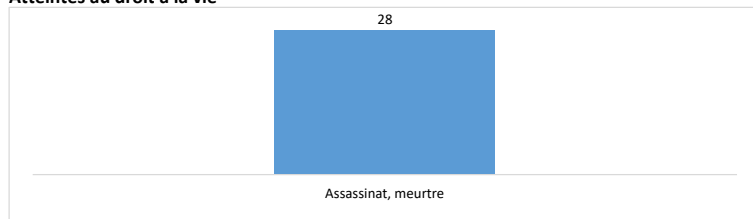
Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique sont restées au même niveau qu'au mois précédent. La répartition des types de violations se poursuit selon le même schéma : les coups, blessures et mutilations restent le type de violation le plus fréquent suivi par les menaces, la violence psychologique, les agressions sexuelles, les grossesses forcées, les viols, les blessures ou mutilation par engin explosif et enfin les tortures ou traitements cruels et inhumains. Un total de 121 violations a été enregistré sous la catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, soit 33% de toutes les violations documentées ce mois.

### Atteintes au droit à la propriété



Les atteintes au droit à la propriété restent la catégorie la plus élevée, avec 165 violations enregistrées, soit 45% des violations. Par rapport au mois dernier, ces atteintes ont diminué de 19%. Le plus grand nombre de violations a été enregistré à Tombouctou (34%) et Gao (33%). Les vols, extorsions, pillages restent le type de violation le plus fréquent (82%). Les incendies volontaires restent limités depuis le début de la saison des pluies. Un grand nombre de taxations illégales a été observée ce mois-ci. La commune de Diré est principalement touchée.

### Atteintes au droit à la vie



Les atteintes au droit à la vie ont encore nettement diminué par rapport au mois dernier. Malgré l'apaisement de la situation sécuritaire dans la région, la plus grande partie des assassinats et meurtres (46%) ont eu lieu à Mopti, majoritairement à Douentza et Bankass. Ségou est la deuxième région avec 29% des atteintes au droit à la vie enregistrée. Les hommes sont majoritairement touchés. Une femme et trois enfants ont été tués ce mois-ci.

### Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



Les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, surtout les enlèvements ont nettement augmenté ce mois-ci. Tombouctou (31%) était la région la plus touchée suivi par Mopti (29%) et Ségou (29%).

### III - Tendances par région

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	Pourcentage
Gao	16	60	63	48	47	91	119	109	84	0	0	0	637	21%
Kidal	1	3	3	1	0	0	1	0	3	0	0	0	12	0%
Ménaka	6	1	11	17	8	23	15	29	16	0	0	0	126	4%
Mopti	54	53	181	145	175	243	177	59	58	0	0	0	1,145	38%
Ségou	0	17	72	72	107	106	128	125	110	0	0	0	737	24%
Tombouctou	11	10	20	49	30	30	61	80	92	0	0	0	383	13%
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>144</b>	<b>350</b>	<b>332</b>	<b>367</b>	<b>493</b>	<b>501</b>	<b>402</b>	<b>363</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,040</b>	<b>100%</b>

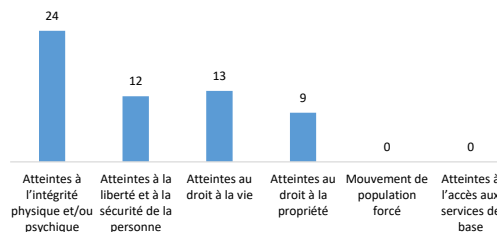
Le nombre d'incidents à Mopti est resté à un niveau bas ce mois-ci. La région est normalement la plus touchée par la violence mais a vu une réduction drastique des violations pendant les derniers deux mois. Cette baisse des incidents est attribuée à la saison d'hivernage mais aussi aux différentes rencontres des communautés peulh et dogon de la localité pour le retour et la consolidation de la paix ces derniers mois. Avec 30% des toutes violations enregistrées au mois de septembre, Ségou est la région la plus touchée.

#### Région de Mopti

58 violations ont été enregistrées dans la région de Mopti. Les atteintes au droit à la vie ont encore nettement diminué par rapport au mois dernier, cependant on a constaté une augmentation des atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne. La majorité des violations a eu lieu dans les cercles de Douentza et Bankass.

- Aucun mouvement de population n'a été enregistré ce mois-ci.
- La région a quand-même connu le plus grand nombre d'atteintes au droit à la vie enregistrées au mois de septembre.
- On note une augmentation des incidents des enlèvements, majoritairement à Douentza.

- ↗ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- ↗ Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↘ Atteintes au droit à la vie
- ↘ Atteintes au droit à la propriété
- ↘ Mouvement de population forcé
- ↘ Atteintes à l'accès aux services de base
- 9 attaques de village enregistrées par le mécanisme de rapport flash dans le cercle de Douentza, Bandiagara, Bankass et Koro



**[Analyse]** On note une réduction marquante des mouvements de population à cause de la réduction des affrontements inter et intra-communautaires, des attaques de village et atteintes au droit à la vie dans la zone exondée.

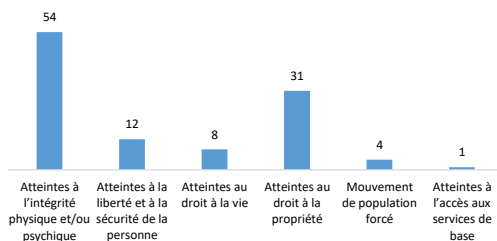
#### Région de Ségou

110 violations ont été enregistrées dans la région de Ségou. Le niveau des violations reste élevé. Les cercles de Ségou et Niono sont les plus touchés.

- Ségou enregistre le nombre des violations le plus élevé de toutes les régions.
- Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété restent les deux catégories les plus élevées.
- Les coups/blessures/mutilations constituent 57% des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique.

- ↘ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- ↗ Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↗ Atteintes au droit à la vie
- ↘ Atteintes au droit à la propriété
- ↗ Mouvement de population forcé

- Un mouvement de population a été enregistré à Diabaly, cercle de Niono. Plusieurs familles de Kibiriwéré se sont déplacées à Kourouma suite à des inondations survenues le 29 et 30 août 2020.



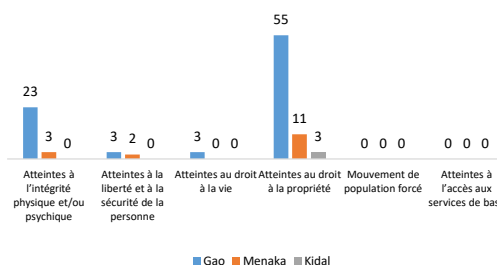
**[Analyse]** Les vols/extorsions/pillages et les coups/blessures/mutilations sont les types de violations les plus fréquents. Les axes routiers restent les lieux principaux où les vols et extorsions ont lieu. Ces incidents touchent plus les femmes car elles sont les plus vulnérables sur les routes. La plus grande partie des violations est attribuée à des civils (55%) et les personnes armées non identifiées (19%).

#### Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Les violations enregistrées à Gao ont diminué par rapport aux deux derniers mois. 84 violations ont été enregistrées à Gao, 16 à Ménaka, et trois à Kidal.

- Gao enregistre encore un haut nombre des atteintes au droit à la propriété, représentant 33% des toutes les atteintes au droit à la propriété enregistrées ce mois-ci, malgré une réduction par rapport au mois dernier.
- Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété restent les deux catégories les plus élevées.
- 90% des violations sont attribués aux personnes armées non identifiées.

- ↗ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- = Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↘ Atteintes au droit à la vie
- ↘ Atteintes au droit à la propriété
- ↘ Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base



**[Analyse]** Les actes de criminalité et de banditisme dans les trois régions ont diminué au mois de septembre avec une nette réduction des atteintes au droit à la vie à Gao. Dans la région de Ménaka, malgré un faible taux d'incidents enregistré, la région reste précaire avec l'insécurité le plus souvent liée aux groupes armés non identifiés. A Kidal, la situation sécuritaire reste stable.

## Région de Tombouctou

92 violations ont été enregistrées dans la région de Tombouctou. Les cercles les plus touchés sont Ghourma-Rharous, Tombouctou et Goundam.

- La région de Tombouctou a vu une nette augmentation des violations depuis le début de l'année 2020.
- Pour la première fois en 2020, Tombouctou enregistre un taux des violations plus élevé que Gao.
- Une nette augmentation des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne a été observé ce mois-ci

= Atteintes à l'intégrité physique/psychique

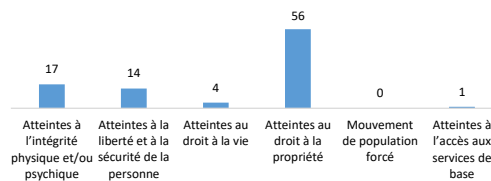
➤ Atteintes à la liberté et à la sécurité

➤ Atteintes au droit à la vie

➤ Atteintes au droit à la propriété

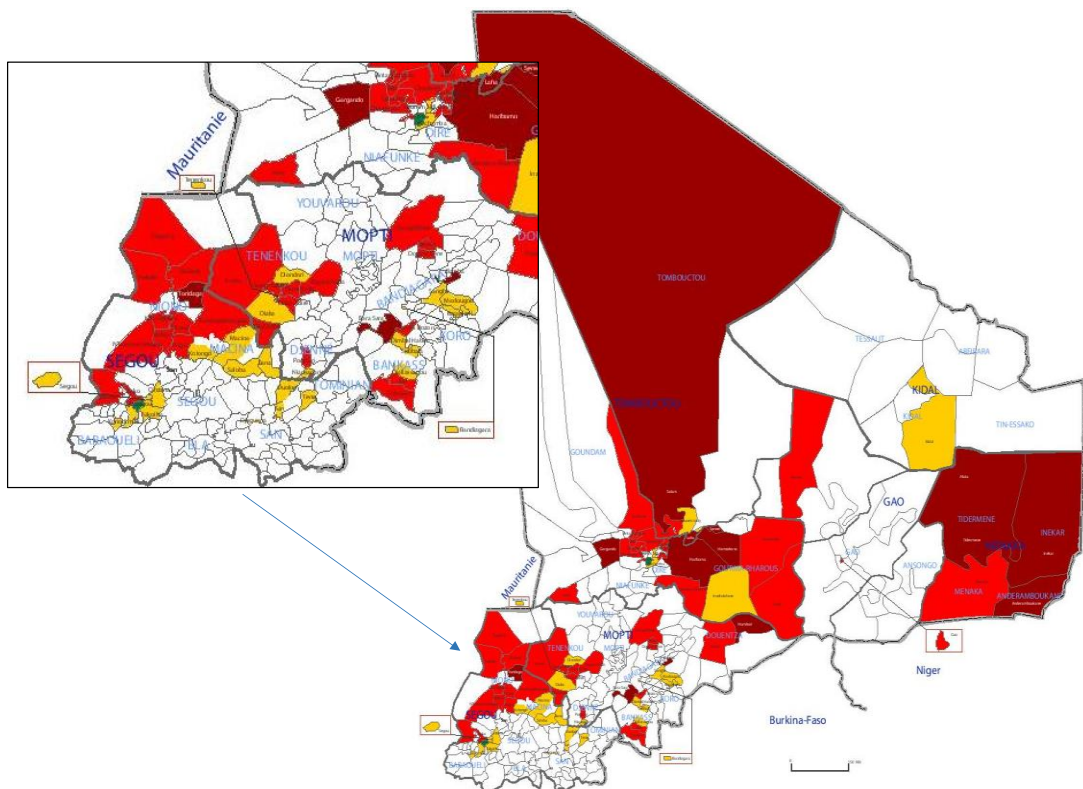
= Mouvement de population forcé

➤ Atteintes à l'accès aux services de base



**[Analyse]** La plus grande partie des violations (40%), principalement celles liées aux braquages est collecté sur les axes routiers à cause de l'insuffisance des patrouilles militaires de sécurisation. A la fin d'hivernage, les auteurs presumés se déplacent facilement e. Le cercle de Gourma-Rharous reste confronté à une situation d'insécurité grandissante marqué par le banditisme et la criminalité (enlèvements, vols, extorsions, menaces). La zone devient de plus en plus dangereuse pour la population civile notamment les nomades en transhumance.

#### IV- Indice de risque



Légende des niveaux de l'indice des risques de protection		
4	>= 20 points	La situation de protection dans cette zone est jugée « critique ». Les risques de protection sont extrêmement élevés et graves (notamment en termes de violations graves, du niveau de violence et du déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques (mécanismes communautaires, services étatiques, services et acteurs humanitaires) sont inexistantes, trop faibles ou inefficaces. Cette situation demande une attention particulière du Cluster Protection et des acteurs pertinents, notamment en termes de réponse, de plaidoyer et de mobilisation de ressources.
3	15 - 19 points	La situation de protection dans cette zone est jugée « sérieuse ». Les risques de protection sont très élevés (violations graves, niveau de violence et déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques sont insuffisantes.
2	6 - 14 points	La situation de protection dans cette zone est jugée « modérée ». Les risques de protection sont élevés et les capacités d'autoprotection et de réduction de ces risques peuvent être renforcés. Un suivi doit être effectué afin de répondre aux besoins immédiats des populations, renforcer les mécanismes existants et réduire les facteurs potentiellement aggravants.
1	<= 5 points	La situation de protection dans cette zone est jugée « stable ». Les risques de protection existants sont réduits grâce aux capacités d'autoprotection des communautés ou la présence de services et acteurs de protection pris en charge par les acteurs de protection ou les services et structures communautaires.

La sévérité de protection mesurée par l'indice de risque est basée sur la perception de l'environnement de protection, collectée via des informateurs clés. Elle ne s'établit pas uniquement sur les incidents de protection rapporté au cours du mois, mais considère aussi les différentes menaces présentes, les services de protection disponibles et la vulnérabilité et des capacités de la population civile à s'auto-protéger et prévenir les risques de protection, dans chaque commune.

- Dans la région de Ségou, les risques dans les communes du cercle de Niono sont très élevés. La situation de protection dans cette zone est jugée « sérieuse ». Dans la plus grande partie des communes des cercles de Macina, San et Ségou les risques sont jugés « modérés ».

- Dans la région de Mopti, une grande disparité des risques a été identifiée. Dans les communes du cercle de Bandiagara, les risques varient autour des trois niveaux « modéré », « sérieux » et « critique ». Plusieurs communes de Koro, Bankass, Djenné et Tenenkou démontrent une situation de protection « modérée », tandis que d'autres font face à une situation de protection « sérieuse ». Dans le cercle de Douentza, où ce mois-ci le nombre le plus élevé des violations a été enregistré dans la région de Mopti, la situation de protection est jugée « sérieuse » ou « critique » dans toutes les communes.

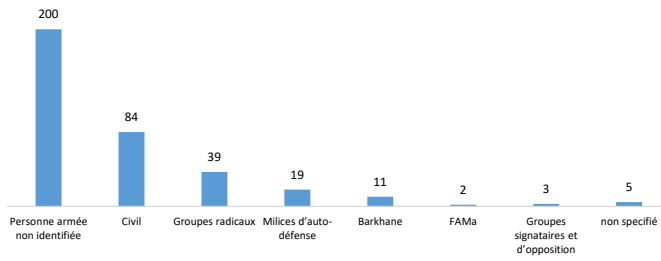
- Aussi dans la région de Tombouctou, de grandes variations/disparités des risques ont été rapporté ce mois-ci au niveau de quelques cercles. Les communes de Dire enregistrent des situations « stables », « modérées » et « sérieuses ». C'est dans les communes de Goundam et Ghourma-Rharous où les risques de protection sont surtout « sérieux » ou même « critiques ».

- Dans la région de Gao, les deux communes examinées enregistrent des risques « sérieux ». A Ménaka, sur cinq communes couvertes par le monitoring de protection trois enregistrent un niveau de risque « critique » et deux un niveau « sérieux ». A Kidal, la situation de protection est jugé « modérée ».



## V- Auteurs, victimes et lieux de violations

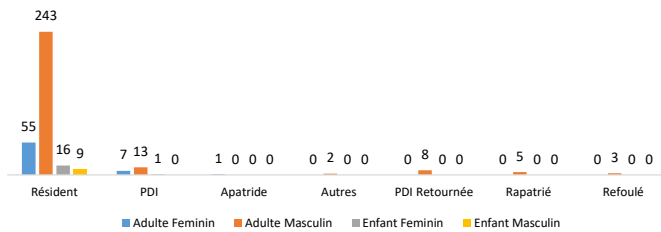
### Présumés auteurs des violations



55% des violations sont attribuées aux personnes armées non identifiées. L'implication des personnes civiles a encore augmenté ce mois-ci. 84 civils (23%) sont des présumés auteurs des violations. Ils sont majoritairement impliqués dans les atteintes à l'intégrité physique/psychique, surtout les cas de coup/blessures/mutilations et des cas VBG. Seulement 11% des violations sont attribuées aux groupes radicaux et les milices d'auto-défense (5%).

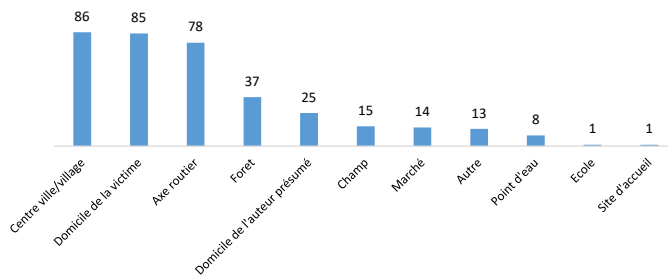
Il est à noter que les violations perpétrées par les groupes armés non-étatiques ainsi que les forces de défense et de sécurité du Mali seraient sous-déclarées par peur de représailles.

### Victimes de violations par statut et tranche d'âge/sexe



89% des victimes sont des résidents suivis par les PDI retournées (5%) et les PDI (6%). Les hommes sont principalement touchés par les violations (75%) suivi par les femmes (17%). Ce mois-ci 17 filles et 9 garçons ont été touchés par des violations. Des violations ciblant les enfants concernent majoritairement les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique.

### Lieux des violations



Des violations commises sur les axes routiers - qui étaient lieu principal des violations le mois dernier - sont devenues moins fréquentes.

Le village/centre village et la domicile de la victime sont les lieux de la plus grande partie des violations ce mois-ci.



## VI- Recommandations

Acteurs concernés	Actions recommandées	Zones d'intervention	Suivi du Cluster
Gouvernement du Mali	Le Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les allégations de violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population, qui ont continué à être documentées pendant le mois de juin, et en août, dans la deuxième note trimestrielle sur les tendances des violations et abus de droit de l'homme au Mali, par la Division de droit de l'homme et de la protection de la MINUSMA.	National	Note de plaidoyer adressée à l'EHP pour un engagement en vertu du respect des droits de l'homme.  Adoption de la Stratégie de Protection de l'EHP avec un objectif stratégique sur le plaidoyer axes sur les droits.
Gouvernement du Mali	La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire pour mettre fin au climat d'impunité. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.	National	
Gouvernement du Mali	Il est important d'introduire des politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès et de la distribution des terres dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.	National	Lancement du GT-LTPRN pour améliorer l'analyse et la coordination sur ces thématiques.  Production d'une note d'analyse sur les mécanismes communautaires comme outil de protection.
Gouvernement du Mali	Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le redéploiement des autorités étatiques dans les zones où elles sont absentes.	Zones touchées par le conflit	
Gouvernement du Mali	Pour mettre fin à la pratique de l'esclavagisme, le Gouvernement doit prendre des mesures réelles pour criminaliser le système d'esclavage et poursuivre les auteurs et complices de la discrimination et violence systématique.	National	
Gouvernement du Mali	La mise en œuvre de l'accord de paix au Mali demeure incomplète et laborieuse cinq ans après sa signature. La rivalité et les affrontements violents entre les groupes armés signataires de l'accord de paix est une manifestation de la crise au sein de la coalition. Les parties signataires doivent accélérer les efforts pour instaurer les réformes de fond prévues par l'accord de 2015.	National	
Gouvernement du Mali	Le processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre.	National	
Toutes les parties au conflit	Toutes les parties au conflit ont l'obligation de protéger la population civile. Les parties aux conflits doivent distinguer en tout temps les 'objectifs militaires' des personnes ou biens à caractère civil. L'utilisation de civils comme boucliers humains est interdite.	National	Programmes de l'organisation Geneva Call qui oeuvrent dans ce sens.
FDS et MINUSMA	Des mesures de désescalade et le renforcement des mécanismes de protection des civils (notamment le système d'alerte précoce) dans les cercles de Koro, Bandiagara et Bankass sont nécessaires pour freiner les attaques qui sont devenues plus fréquentes, répétitives et	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass	Coordination et partage d'information avec la section PoC MINUSMA.
Acteurs humanitaires	Il est nécessaire de multiplier les activités de protection à base communautaire en vue de mitiger les menaces auxquelles sont exposés les civils (plan de protection communautaire, dialogue et sensibilisation).	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass, Douentza	Note sur les mécanismes communautaires de protection comme outil de protection.
Acteurs humanitaires	Analyse des membres du Cluster pour mieux comprendre les mécanismes de l'esclavagisme, les facteurs qui potentiellement contribuent à ce phénomène et aussi le rôle que le Cluster pourrait et devrait jouer pour aborder le problème d'esclavagisme au Mali.	National	
GT-Cohésion Sociale de Mopti	Il convient d'explorer la possibilité de renforcer les activités de médiation et de cohésion sociale dans le cadre des conflits inter- et intra-communautaires qui s'exacerbent dans la région du Centre.	Balajina, Berdosso et Borko	
Cluster Protection	Il est important de mettre en place un plan de réponse coordonné au niveau du Cluster sur la situation de protection à Balajina et Berdosso afin de garantir une réponse aux besoins de protection urgents.	Balajina, Berdosso	
Cluster Protection, Cluster Santé	Il convient de renforcer la documentation des attaques contre les installations de santé et de mener un plaidoyer conjoint.	National	Initiatives de coordination en cours.
Système de monitoring de Protection	Il convient de mieux comprendre les obstacles et analyser la possibilité de renforcer la couverture du monitoring de protection dans la région de Kidal en vue d'assurer une meilleure compréhension de la situation de protection	Kidal	Evaluation en cours.

Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'impliquer les communautés, surtout les comités locaux de protection, les leaders locaux, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes dans le dialogue et la sensibilisation à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix.	National	
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles, notamment les femmes et les enfants.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	

---

## VII- Annexes

---

**Annexe 1** – Carte des incidents de protection (Septembre 2020)

**Annexe 2** – Carte des alertes flash (Septembre 2020)

**Annexe 3** – Carte de l'indice de risque (Septembre 2020)

**Annexe 4** – Liste des incidents (Septembre 2020)

**Annexe 5** – Couverture des zones par le monitoring (2020)

**Lien du dashboard interactif :** <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiODFjYWZzNjktMmQyMC00ZThmLTk5NDYtZDVhOTI4Y2YyU4IiwidCI6ImU1YzM3OTgxLTUyMjQ0NDZlNC04YTBlTY1NDNkMmFmODBiZSIsImMiOiJh9>